

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le sept Octobre à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CEBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

♦ Monsieur	Georges CEBE	Maire
♦ Madame	Florence VALETTE	Adjoint
♦ Monsieur	Alain HOAREAU	Adjoint
♦ Madame	Catherine VIVANCOS	Adjoint
♦ Monsieur	Richard BOYE	Adjoint
♦ Madame	Elodie CEBE	Adjoint

♦ Mesdames et Messieurs : ANDERS Michael – WACHTER Christiane – VIVANCOS Claude – PELLISSIER Laurent – THIBAUT Françoise – GOOVAERTS Koen – VIVANCOS Chantal - COINTRE Marc - CABROL Josian - SOULIGNAC Jacques - CABROL Ghislain - MARECHAL Karine.

Absente excusée : Mme DUBOIS Laura

Procuration : Mme DUBOIS Laura à Mr HOAREAU Alain

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Madame CEBE Elodie est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 07 Juillet 2014 :

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur CEBE aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) FOURRIERE POUR ANIMAUX :

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un service de fourrière pour animaux dont la gestion avait été confiée à la société SACPA qui dispose du centre animalier de Béziers.

Le contrat qui avait été établi entre la commune et la SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire présente la proposition de la SACPA pour les quatre ans à venir.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier à Monsieur Koen GOOVAERTS une étude plus approfondie du sujet avec une recherche d'éventuels autres prestataires pour assurer cette mission et reporte sa décision sur la proposition de la SACPA.

2°) FOURRIERE POUR VEHICULES :

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne dispose pas de service de fourrière pour véhicules.

Il fait état des recherches engagées pour le choix d'un prestataire.

Une seule entreprise : « Dépannage Auto VERLAGUET » de Bédarieux a présenté une offre.

Après débat, le conseil municipal à l'Unanimité accepte l'offre de l'entreprise de Monsieur VERLAGUET, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion de la fourrière automobile.

3°) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de raccordement du Domaine de Portes au réseau d'assainissement collectif de la commune.

Un programme de travaux a été mis à l'étude avec le concours du cabinet CETUR LR et une consultation d'entreprises a été faite.

Après débat, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre du cabinet CETUR LR, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4200,00 € HT.

Après débat et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre de la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour un montant de 43 576,70 € HT.

Monsieur le Maire rappelle ensuite le projet de raccordement des eaux usées du hameau de Brassac dont la troisième et dernière tranche doit être engagée, les subventions ayant été obtenues à hauteur de 60 % du coût hors taxes.

En préalable des études de sols vont être réalisées par le bureau d'études SOLS et EAUX. Au terme de ce travail, le bureau CETUR LR pourra préparer le dossier de consultation des entreprises en vue de l'établissement d'un marché de travaux.

Après débat et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'opération, procéder à l'appel à concurrence et signer le marché de travaux selon la procédure adaptée.

4°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

- Aide aux sinistrés des dernières intempéries dans l'Hérault :

Monsieur le Maire propose, après les derniers événements climatiques survenus dans l'Hérault, d'accorder une aide financière afin de manifester notre solidarité.

Après débat et à l'unanimité le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 3 000,00 € à l'Association des Maires de l'Hérault pour venir en aide aux communes sinistrées.

- Association « Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc » :

Monsieur Alain HOAREAU donne lecture d'un courrier adressé à la Commune par l'association « Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc », qui souhaite obtenir un soutien financier.

Après débat, le conseil municipal, très partagé, (6 pour, 6 contre, et 7 abstentions), considère ne pas avoir suffisamment d'éléments d'information pour se prononcer, décide de reporter sa décision.

- Association Sportive de Muay Thai :

Monsieur Alain HOAREAU présente cette nouvelle association qui sollicite la Commune pour une aide financière.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité (15 pour, 2 contre, et 2 abstentions), décide d'attribuer une aide au fonctionnement d'un montant de 175,00 €.

- Association Jean RIBOT des Amis de l'orgue de St Pons:

Monsieur Alain HOAREAU présente la demande de l'Association Jean RIBOT des Amis de l'orgue de St Pons et propose l'attribution d'une aide de 300,00 €.

Proposition acceptée à la majorité par le conseil municipal, (18 pour, 1 contre).

- Prévention routière :

Monsieur Alain HOAREAU présente la demande de la Prévention Routière qui effectue des animations notamment dans les écoles et propose l'attribution d'une aide de 200,00 €.

Proposition acceptée à la majorité (17 pour, 2 abstentions)

- Groupe archéologique Saint-Ponais (GASP)

Monsieur Alain HOAREAU fait état de la remarque du GASP, surpris d'avoir reçu une aide de la Commune inférieure à celle des années précédentes.

Après débat, le conseil municipal souhaite disposer d'éléments d'informations supplémentaires pour se prononcer sur l'attribution éventuelle d'une aide complémentaire.

- Ecole St Joseph :

Monsieur Alain HOAREAU présente la demande de l'Ecole St Joseph pour le versement de l'aide aux voyages scolaires de l'année scolaire 2013/2014 sur la base du règlement établi depuis plusieurs années :

15,00 €/enfant de la commune sans nuitée

20,00 €/enfant de la commune avec une nuitée

25,00 €/enfant de la commune avec deux nuitées

Avec un plafond d'aide de 40,00 € par élève de la commune par an.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité (18 pour, 1 contre), décide d'attribuer une subvention de 1 105,00 € au vu des justificatifs présentés.

- Association du Comité des Fêtes de St Pons de Thomières « Les Tamarous » :

Monsieur Alain HOAREAU présente la demande du nouveau comité des fêtes pour une aide au fonctionnement.

Après un large débat sur la distinction entre l'aide au projet et l'aide au fonctionnement courant, le conseil municipal décide à la majorité (15 pour, 4 abstentions) d'accorder une subvention de 500,00 €.

- Ecole St Joseph :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'aide de l'école St Joseph pour un équipement informatique d'une salle de classe.

Après débat le conseil municipal à la majorité (16 contre, 3 abstentions), refuse d'accorder une aide à l'investissement de l'école St Joseph.

5°) REPRISE DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE :

Madame Florence VALETTE rappelle la procédure suivie en vue de la reprise d'une concession en état d'abandon dans le cimetière communal sur l'emplacement P 1416.

Au terme du dernier constat du 26 juillet 2014, le conseil municipal se prononce à la majorité (1 abstention), pour la reprise de ladite concession.

6°) TARIFS :

- Occupation du domaine public

Madame Catherine VIVANCOS propose de réviser les tarifs d'occupation du domaine public à pratiquer lors de la fête de la châtaigne.

Après débat, le forfait pour quatre mètres linéaires est fixé à 32,00 € et 8,00€ par mètre linéaire supplémentaire dans la limite maximale de huit mètres au total.

Adopté à l'unanimité.

- Bibliothèque :

Monsieur Alain HOAREAU propose de réviser le tarif d'accès à la bibliothèque médiathèque en créant un tarif unique à 7,00 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

7°) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Madame Florence VALETTE présente le résultat de la consultation engagée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), en vue de l'établissement d'un contrat d'assurance statutaire qui garantit les risques décès, accident de service, maladie, incapacité, maternité, etc ...

La CNP/SOFCAP a fait une offre avec trois options qui varient en fonction du nombre de jours de franchise.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, décide de renouveler cette forme d'assurance avec le CDG 34, accepte la proposition de la CNP/SOFCAP, choisit l'option avec franchise de 15 jours.

8°) TABLEAU DES EFFECTIFS :

Madame Elodie CEBE propose de compléter le tableau des effectifs avec deux postes en emploi d'avenir.

Ceci permettra de recruter le personnel nécessaire à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

Proposition adoptée à l'unanimité.

9°) REHABILITATION DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE DE LA GUERRE 1914-1918 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un message de la Fédération de l'Hérault de la Libre Pensée, qui souhaite une réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de 14/18.

Après débat le conseil municipal à l'unanimité adopte un vœu dont copie sera donnée à cette association.

10°) QUESTIONS DIVERSES :

- Gestion des locaux :
Monsieur Alain HOAREAU propose d'instruire une caution de 50,00 € liée à la remise des clefs aux utilisateurs de locaux communaux.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- Recensement de la population :
Monsieur le Maire informe qu'un recensement de la population est prévu en début d'année prochaine.

La séance est levée à 23 heures 23.

